



# Cours de machiniste

## Formulaire d'inscription

### Engins de terrassement et de génie civil – M1 à M7 toutes catégories

- M1 - petites machines de chantier de travail 2 à 5t  
 M2 - pelle hydraulique sur chenilles/pneus sup. à 5t  
 M3 - chargeuse sur chenilles/pneus sup. à 5t  
 M4 - pelle araignée  
 M5 - répandeuse, finisseuse  
 M6 - rouleaux compresseurs poids sup. à 5t  
 M7 - engins spéciaux (à définir selon liste de la commission de cours et d'examens)

Engins spéciaux : .....

**Avez-vous déjà été en possession d'un permis de machiniste délivré par notre canton ?**

- non  oui  Autre instance.....

### Participant/e

- Mme  M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....

NPA et localité .....

Origine/nationalité pour étranger.....

Date de naissance .....

Langue parlée  Français  Allemand

N°AVS .....

E-mail .....

N° de tél. privé .....

### Employeur

Raison sociale .....

Rue .....

NPA et localité .....

N° de tél. ....

N° de fax .....

Adresse de facturation (si différente de celle du candidat).....

Il est à noter que le cours de base peut être suivi sans que le candidat ait un employeur, par contre au moment de délivrer le permis provisoire il doit avoir un employeur qui signe le présent bulletin d'inscription et qui s'engage à le former en travaux pratiques. Art. 6 Règlement sur l'octroi de permis professionnels pour les conducteurs de machines de chantier.

### Coûts des permis

Selon décision de la commission cantonale des machinistes (sous réserve de modifications)

|                            |              |  |            |
|----------------------------|--------------|--|------------|
| Cours de base machiniste   | 1'600 francs | Permis provisoire ou prolongation          | 120 francs |
| Cours spécifique M2M3M4M6  | 1'650 francs | Examens pratiques (par catégorie standard) | 300 francs |
| Nouveaux permis définitifs | 70 francs    | Examens pratiques sur le chantier (M5, M7) | 400 francs |
| Duplicata                  | 20 francs    |  |            |

- La facturation s'effectue après l'inscription / Tout cours débuté est entièrement dû.
- En cas de changement d'employeur, aviser l'organisateur (Art. 6, formation pratique).
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée et selon les conditions d'admission.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du participant/e \_\_\_\_\_

Sceau et signature de l'entreprise \_\_\_\_\_

NB : A retourner à l'adresse suivante avec **4 photographies** récentes (format passeport) :  
Association Valaisanne des Entrepreneurs, rue de l'Avenir 11, 1951 Sion

Contact : [formation@ave-wbv.ch](mailto:formation@ave-wbv.ch), 027/327.32.20